

# neoform K plus

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /  
CH

Date de révision:  
11.07.2023

Date d'impression  
12.07.23

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

neoform K plus

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

PC8 Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)  
PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse:

Dr. Weigert (Schweiz) AG  
General-Guisan-Strasse 6  
CH-6300 Zug  
No. de téléphone +41 (0) 41 229 40 10  
No. Fax +41 (0) 41 229 40 13  
www.drweigert.ch

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:**  
sida@drweigert.de

#### Fabricant:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG  
Mühlenhagen 85  
20539 Hamburg  
No. de téléphone +49 40 789 60 0  
No. Fax +49 40 789 60 120  
www.drweigert.com

Lieferant / Supplier:  
Carl Roth GmbH + Co KG  
Schoemperlenstr. 3-5  
76185 Karlsruhe, Germany  
+49 721 5606 0  
sicherheit@carlroth.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; www.toxi.ch

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

**Pictogrammes de danger**

# neoform K plus

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /  
CH

Date de révision:  
11.07.2023

Date d'impression  
12.07.23



## Mention d'avertissement

Danger

## Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils de prudence

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

## composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Chlorure de didécyldiméthylammonium;  
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine; isotridécanol, éthoxylé

## 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

##### isotridécanol, éthoxylé

No. CAS	69011-36-5			
Concentration	>= 1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Acute Tox. 4	H302		Voie d'exposition: orale
	Eye Dam. 1	H318		

##### éthanediol

No. CAS	107-21-1			
No. EINECS	203-473-3			
Numéro d'enregistrement	01-2119456816-28			
Concentration	>= 1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Acute Tox. 4	H302		Voie d'exposition: orale

# neoform K plus

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /  
CH

Date de révision:  
11.07.2023

Date d'impression  
12.07.23

STOT RE 2 H373

## propan-2-ol

No. CAS 67-63-0  
 No. EINECS 200-661-7  
 Numéro d'enregistrement 01-2119457558-25  
 Concentration >= 1 < 10 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Flam. Liq. 2 H225  
 Eye Irrit. 2 H319  
 STOT SE 3 H336

## N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

No. CAS 2372-82-9  
 No. EINECS 219-145-8  
 Numéro d'enregistrement 01-2119980592-29  
 Concentration 2,0 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Acute Tox. 3 H301 Voie d'exposition: orale  
 Skin Corr. 1B H314  
 Eye Dam. 1 H318  
 STOT RE 2 H373  
 Aquatic Acute 1 H400  
 Aquatic Chronic 1 H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 M = 10

## Chlorure de didécyldiméthylammonium

No. CAS 7173-51-5  
 No. EINECS 230-525-2  
 Numéro d'enregistrement 01-2119945987-15  
 Concentration 10,0 %  
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
 Acute Tox. 4 H302 Voie d'exposition: orale  
 Skin Corr. 1B H314  
 Eye Dam. 1 H318  
 Aquatic Acute 1 H400  
 Aquatic Chronic 2 H411

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 M = 10

## Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

#### En cas d'inhalation

# neoform K plus

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /  
CH

Date de révision:  
11.07.2023

Date d'impression  
12.07.23

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

## En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

## En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

## En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

## Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

# neoform K plus

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /  
CH

Date de révision:  
11.07.2023

Date d'impression  
12.07.23

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit est combustible.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 30 °C

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 8A Matières dangereuses combustibles corrosives

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

##### éthanediol

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	26	mg/m <sup>3</sup>	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	52	mg/m <sup>3</sup>	20	ppm(V)

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H: S; Remarque: H SSc; Auge, OAWKT HU

##### éthanediol

Liste	IOELV			
Type	IOELV			
Valeur	52	mg/m <sup>3</sup>	20	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	104	mg/m <sup>3</sup>	40	ppm(V)

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: Sk; Remarque: Skin

##### propan-2-ol

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	500	mg/m <sup>3</sup>	200	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1000	mg/m <sup>3</sup>	400	ppm(V)

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: B SSc; Auge & OAW, ZNS, LeberKT AN; INRS, NIOSH

##### N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	0,05	mg/m <sup>3</sup>		
Valeur limite à courte terme	0,4	mg/m <sup>3</sup>		

# neoform K plus

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /  
CH

Date de révision:  
11.07.2023

Date d'impression  
12.07.23

Etablie le: 07/2018

## Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

### Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant  $\geq$  0,65 mm

Temps de pénétration  $>$  480 min

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant  $\geq$  0,4 mm

Temps de pénétration  $>$  480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant  $\geq$  0,7 mm

Temps de pénétration  $>$  480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant  $\geq$  0,11 mm

La protection des mains doit se conformer EN ISO 374.

### Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

### Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Point de fusion	
Remarque	non déterminé
Point de congélation	
Remarque	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Remarque	non déterminé
inflammabilité	
évaluation	non déterminé
Limite inférieure et supérieure d'explosion	
Remarque	non déterminé
Point d'éclair	

# neoform K plus

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /  
CH

Date de révision:  
11.07.2023

Date d'impression  
12.07.23

Valeur	57,5	°C
méthode	Règlement (CE) 440/2008, Annexe, A.9	
Remarque	Negative results are obtained in the sustained combustibility test (UN test L.2).	

## Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

## température de décomposition

Remarque non déterminé  
Remarque non déterminé

## valeur pH

Valeur	env. 9,4	
température	20	°C

## Viscosité

### cinématique

Valeur	38,9		mm <sup>2</sup> /s
température	20	°C	

### cinématique

Valeur	11,9		mm <sup>2</sup> /s
température	40	°C	

## solubilité(s)

Remarque non déterminé

## Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

## Pression de vapeur

Remarque non déterminé

## Densité et/ou densité relative

Valeur	0,99		g/cm <sup>3</sup>
température	20	°C	

## Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

## 9.2. Autres informations

### La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

### Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

### Hydrosolubilité

Remarque miscible en toutes proportions

### propriétés explosives

évaluation non

### Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

### Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

# neoform K plus

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /  
CH

Date de révision:  
11.07.2023

Date d'impression  
12.07.23

## 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

## 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

## 10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë par voie orale

Espèces	rat			
DL50	env.	1800		mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)			

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

##### N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Espèces	rat			
DL50	>	243		mg/kg
méthode	OCDE 401			

##### chlorure de didécylidiméthylammonium

Espèces	rat				
DL50		300	à	2000	mg/kg
méthode	OCDE 401				

##### isotridécanol, éthoxylé

Espèces	rat				
DL50		300	à	2000	mg/kg

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion/irritation cutanée

évaluation	irritant
méthode	OCDE 404

#### lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Irritant - risque de lésions oculaires graves

#### sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



# neoform K plus

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /  
CH

Date de révision:  
11.07.2023

Date d'impression  
12.07.23

## Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

### Exposition unique

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

### Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

### Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Indications générales

non déterminé

#### Toxicité pour les poissons (Composants)

##### N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)			
CL 50	0,1	à	1	mg/l
Durée d'exposition	96	h		
méthode	OCDE 203			

##### chlorure de didécyldiméthylammonium

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)			
CL 50	0,97			mg/l
Durée d'exposition	96	h		
méthode	OCDE 203			

##### isotridécanol, éthoxylé

Espèces	carpe (Cyprinus carpio)			
CL 50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	96	h		
méthode	OCDE 203			

# neoform K plus

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /  
CH

Date de révision:  
11.07.2023

Date d'impression  
12.07.23

## Toxicité pour les daphnies (Composants)

### N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Espèces	Daphnia magna			
CE50	0,01	à	0,1	mg/l
Durée d'exposition	48	h		
méthode	OCDE 202			

### N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Espèces	Daphnia magna			
NOEC	0,01	à	0,1	mg/l
Durée d'exposition	221	d		
méthode	OECD 211			

### chlorure de didécylidiméthylammonium

Espèces	Daphnia magna			
CE50	0,057			mg/l
Durée d'exposition	48	h		
méthode	OCDE 202			

### isotridécanol, éthoxylé

Espèces	Daphnia magna			
CE50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	48	h		
méthode	OCDE 202			

## Toxicité pour les algues (Composants)

### N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Espèces	Scenedesmus subspicatus			
CE50	0,01	à	0,1	mg/l
Durée d'exposition	72	h		
méthode	OCDE 201			

### chlorure de didécylidiméthylammonium

CE50	0,053			mg/l
Durée d'exposition	72	h		
méthode	OCDE 201			

### isotridécanol, éthoxylé

Espèces	Scenedesmus subspicatus			
CE50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	72	h		
méthode	OCDE 201			

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Indications générales

non déterminé

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Indications générales

non déterminé

### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Indications générales

non déterminé

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

# neoform K plus

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /  
CH

Date de révision:  
11.07.2023

Date d'impression  
12.07.23

## Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## 12.7. Autres effets néfastes

### Indications générales

non déterminé

### Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE      18 01 06\*      produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

Code de déchets CEE      20 01 29\*      détergents contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballages contaminés

Code de déchets CEE      15 01 02      emballages en matières plastiques

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE      15 01 10\*      emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport







# neoform K plus

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /  
CH

Date de révision:  
11.07.2023

Date d'impression  
12.07.23

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
Code IMDG «groupes de séparation»		0 Non applicable	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1903	1903	1903
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Chlorure de didécylidiméthylammonium, N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine)	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (didecylidiméthylammonium chloride, N-(3-aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine)	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (didecylidiméthylammonium chloride, N-(3-aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l	5 l	
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin  ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

## Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Voir paragraphes 6 à 8

## Autres informations

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI  
Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories d'accident suivant la Directive 2012/18/UE

Catégorie	E1	Danger pour l'environnement	100	t	200	t
-----------	----	-----------------------------	-----	---	-----	---

# neoform K plus

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 / CH

Date de révision: 11.07.2023

Date d'impression 12.07.23

aquatique

## Composants (règlement (CE) no 648/2004)

5 % ou plus, mais moins de 15 %:

agents de surface non ioniques

### Autres ingrédients

désinfectants

## Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

## COV

COV (CH)	3,92	%
COV (CE)	0	%

## Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

### mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1

# neoform K plus

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 /  
CH

Date de révision:  
11.07.2023

Date d'impression  
12.07.23

Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

## abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
IATA: International Air Transport Association  
IBC: Intermediate Bulk Container  
CAS: Chemical Abstracts Service  
VOC: Volatile Organic Compound  
LD: Lethal dose  
LC: Lethal concentration  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative  
SVHC: Substances of very high concern  
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)  
ISO: International Organization for Standardization  
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development  
IMO: International Maritime Organization  
UN: United Nations  
EU: European Union  
SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt

## Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.